



RAPPORT FINAL PROJET

« Renforcement de la Formation et des Connaissances des Cadres de la Justice Algérienne »

NI : 19753/11 – ALG0400411

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION.

Pays : Algérie

Secteur et sous –secteur CAD : Gouvernance / Justice (15030)

Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution : Ministère de la Justice

Agences d'exécution : CTB Agence Belge de développement

Nbre d'experts en coopération internationale de la CTB : 0

Durée de la prestation (selon AS/CS) : 36 mois,
6 ans après trois prorogations (EL du 21/03/2007 et 15/04/2007, EL du 13/02/2008 et 05/03/2008 EL du 29/10/2009 et du 08/12/2009)

Date de démarrage de la prestation :
Selon AS/CS : 24 juin 2004
Effective : 17 septembre 2004

Date de clôture de la prestation :
Effective : 30 juin 2010

Modalités de gestion de la prestation : Régie

Budget total de la prestation : 795.000 Euro
Contribution Belge : 750.000 Euro (y compris la formulation)
739.580 Euro pour l'exécution
Contribution Algérienne : 45.000 Euro

Annexes		Oui	Non
1.	Résumé des résultats	x	
2.	Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue	x	
3.	Taux de déboursement de la prestation	x	
4.	Personnel de la prestation	x	
	Sous-traitance et appels d'offres		x
	Equipements		x
5.	Formations	x	
6.	Bailleurs de fonds	x	

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

- 1. - Très satisfaisant
- 2. - Satisfaisant
- 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4. - Non satisfaisant
- X. - Sans objet

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation :

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERTINENCE¹ (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	1	1
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement? Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous :	2	2
a) Genre b) Environnement c) Economie sociale		
3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	1	1
4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles?	1	1
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés?	2	2

¹ Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE² (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs ³ ? (efficacité)	1	1
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	1	1
3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées? (efficacité)	1	1
4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficacité) :	1	1
a. Ressources financières?	1	1
b. Ressources humaines ?	2	2
c. Matériel et équipements ?	-	-
5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficacité)	1	1
6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficacité)	1	1
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	2	2

² Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficacité, respect des délais et qualité du personnel).

³ voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation *en utilisant les appréciations suivantes*:

1 - Très satisfaisant
2 - Satisfaisant
3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
4 - Non satisfaisant
X - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Appréciation globale de la prestation	1	1

Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différente de l'appréciation donnée pour ceux-ci.

La prestation est jugée très satisfaisante notamment :

- Dans le nombre important de magistrats et cadres de la justice ayant bénéficié de formations
- Dans les programmes de formations réalisées
- Les objectifs du projet correspondaient parfaitement à des besoins stratégiques du programme de réforme de la justice

Le projet a été inséré dans un programme ambitieux du gouvernement algérien : celui de la réforme de la justice. La formation des magistrats et autres cadres de la justice constitue un instrument privilégié dans la mise en œuvre des réformes. Les besoins en formation étaient et demeurent importants. Aussi les domaines ciblés par le projet dans son volet « formation longue durée » étaient principalement ceux qui étaient considérés comme nouveaux dans le contexte du système judiciaire algérien : droits de l'homme, droit économique et de l'entreprise, droit social. Dans le volet « formation de courte durée et stages », les programmes étaient aussi adaptés aux besoins réels du secteur de la justice. Souvent, les formations et stages ont ciblé des matières nouvelles pour les bénéficiaires : droit des TIC, cybercriminalité, droit de l'enfant et des mineurs, arbitrage international, signature électronique et e-commerce, contentieux maritime... La formation des greffiers et des cadres technico-administratifs était aussi justifiée tant la gestion des dossiers des justiciables et la production des jugements dans des formes et des délais acceptables sont des composantes essentielles de la qualité de la justice ; et correspond à un objectif précis de la réforme de la justice en Algérie.

Les moyens mobilisés ont été utilisés avec rationalité. La budgétisation était correctement élaborée. L'évaluation et la prévision des ressources nécessaires à mobiliser (il s'agit souvent de frais de voyage, de logement et de perdiems versés aux bénéficiaires) ne posaient pas de problèmes particuliers. La souplesse du management du projet, axée sur une gestion par résultats et sur une concertation poussée dans le cadre des CCL, a permis d'adapter l'affectation des ressources selon les besoins des activités. La volonté de faire bénéficier un plus grand nombre de personnes d'une formation ou d'un stage a été possible grâce à une réduction concertée de la durée de formation sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les dépenses globales (voir plus loin les conséquences d'un tel choix : nombre plus important et une durée de formation réduite). D'une façon générale, les ressources ont été affectées à la réalisation des objectifs définis

- Formation de courte durée des magistrats, greffiers et cadres du ministère : Satisfaisante
Dans cette activité, les objectifs ont été largement atteints, voire dépassés.

Le programme de formation a bénéficié à 98 magistrats, greffiers et cadres sur un objectif de départ de 68. La préparation des formations est mieux organisée de part et d'autre et l'implication des institutions partenaires est très forte. Les magistrats sont aussi mieux préparés à suivre des formations et/ou des stages et ont eu comme interface des magistrats comme eux : les complicités étant plus fortes.

C'est la catégorie « Cadres de l'administration centrale et administration pénitentiaire » qui a obtenu des résultats insatisfaisants. Les cycles organisés à leur intention sont jugés par les bénéficiaires très en deçu des attentes.

- Formation de longue durée des magistrats : très satisfaisante

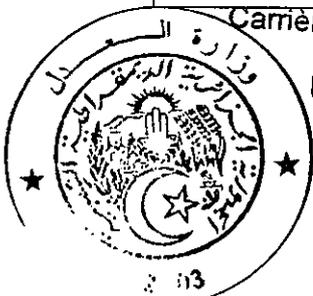
Cette activité a été un succès éclatant : sur 15 bénéficiaires de la formation, 14 ont obtenu un diplôme supérieur en droit (DES). Ce succès est le fait d'une bonne préparation en amont (sélection rigoureuse des candidats), pendant la formation (prise en charge matérielle et administrative adéquate...) et peut-on ajouter en aval de celle-ci (affectation des bénéficiaires en fonction de leur domaine de spécialisation)

- Séminaires en Algérie :

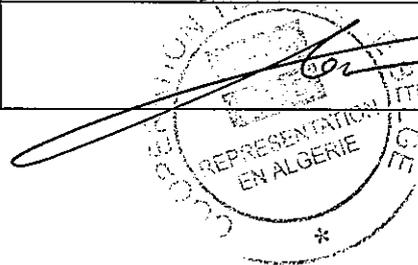
Dans cette activité, les résultats sont atteints si l'on en juge par le nombre de séminaires organisés en Algérie (cinq séminaires), animés par des experts belges au profit de 50 à 100 magistrats et cadres du secteur de la Justice par séminaire. Les thèmes traités lors de ces séminaires sont :

- responsabilité pénale de la personne morale,
- Protection des données personnelles et la déontologie et la responsabilité du magistrat,
- l'entraide judiciaire en matière pénal,
- l'entraide judiciaire en matière civil
- Justice et Presse.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Fateh DAOUDI	Représentant Résident
Pour le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Le Sous Directeur de la Gestion des Carrières des Magistrats	



F. DAOUDI



DEUXIÈME PARTIE : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.

Contexte de l'intervention

Le système judiciaire algérien a connu des évolutions nombreuses qui ont correspondu aux évolutions de la société, du système politique et des choix économiques. Ainsi, l'histoire du système judiciaire algérien est une succession de réformes tantôt sur les structures tantôt sur la législation et parfois les deux à la fois. L'héritage de la période coloniale a été vite remis en cause par des ajustements successifs dès 1963. Les grandes dates de ces changements ont été les périodes 1965-66 ; 1984 ; 1996-97 ; 1999-jusqu'à ce jour. Ces transformations ont souvent été de grande ampleur, touchant à la fois à l'organisation judiciaire, aux procédures et aux statuts des magistrats et auxiliaires de justice. La dernière réforme, toujours en cours de mise en œuvre, est considérée comme la plus ambitieuse par son envergure, par sa consistance budgétaire et par la modernisation des infrastructures. Elle a été impulsée, entre autres, par les nouvelles dispositions introduites par la Constitution de 1996 et conceptualisée par la Commission de réforme de la justice installée en 1999. C'est certainement aussi celle qui a le plus bénéficié de l'appui de la coopération internationale.

Un vaste plan a été tracé tant sur le plan humain qu'organisationnel, faisant appel à la coopération internationale, visant notamment :

- Les ressources humaines,
- L'organisation judiciaire,
- La modernisation de la justice,
- L'administration pénitentiaire

Le projet de coopération algéro-belge a été formalisé dans le sillage des dispositifs de mise en œuvre du programme de la réforme de la justice. Il a été une vraie opportunité pour un accompagnement, au moins partiellement et à la dimension de sa taille, de certains segments de cette réforme, en particulier celui de la formation de la ressource humaine du secteur.

La Convention Algéro-Belge de coopération et de développement signé le 28 octobre 2002 a retenu dans le cadre de l'appui institutionnel de l'Etat Belge à l'Algérie, le projet de coopération entre le Service Public Fédéral Belge de Justice et le Ministère algérien de la Justice. Un rapport d'identification a été établi lors d'une mission d'identification du 28 novembre au 08 décembre 2004.

Convention:

L'intervention « **Renforcement de la Formation et des Connaissances des Cadres de la Justice Algérienne** » prend la forme d'une convention conclue entre le Gouvernement de la République Démocratique et Populaire Algérienne et le Royaume de Belgique.

Une Convention Spécifique a été signée entre les deux parties le **24 juin 2004**. Entrée en vigueur initialement pour une durée de 3 ans, elle a été prorogée une première fois de 18 mois jusqu'au 31/12/2008, une seconde fois d'1 année supplémentaire jusqu'au 31/12/2009, ensuite de 06 mois jusqu'au 30 juin 2010

L'intervention a démarré effectivement le **17 septembre 2004** et prend fin le **30 juin 2010**.

Le budget total s'élève à la somme de **795.000 EUR**. La contribution belge est de **750.000 EUR** y compris les frais de la formulation est mise en œuvre au moyen du mode de financement en Régie. La participation algérienne se monte à 45.000 EUR destinée à couvrir les frais de transport en Belgique des cadres de la justice et les frais de séjours et de transports en Algérie d'experts Belge

1. Si nécessaire, décrivez l'objectif Spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi)

L'objectif spécifique de l'intervention est le suivant : le renforcement des connaissances des cadres de la justice. Cet objectif est poursuivi en permettant à des cadres de la justice algérienne de suivre des formations de longue et de courte durée dans des domaines spécialisés.

Selon le DTF, les objectifs sont tracés pour permettre à :

- 16 magistrats de suivre des formations de longue durée afin d'obtenir un diplôme d'études spécialisées (DESS)
- 32 magistrats de suivre des stages pratiques de courte durée ;
- 22 cadres du ministère et de l'administration pénitentiaire de suivre des stages de courte durée
- 14 greffiers de suivre des stages de courte durée
- Organiser en Algérie 6 conférences animées par des experts belges portant sur des domaines de droit administratif

L'intervention vise deux résultats contribuant eux-mêmes à approcher l'objectif spécifique :

Résultat 1 : des magistrats sont formés dans les domaines spécialisés du droit : un total de 16 formations DES (longue durée) était prévu.

Résultat 2 : des cadres de la justice sont formés à des techniques modernes du secteur : un total de 68 formations de courte durée était prévu.

Les activités déployées dans le cadre du premier résultat consistent essentiellement à permettre aux magistrats algériens de suivre une formation spécialisée en DES dans différents domaines du droit tel que droit de l'Homme, droit social et droit économique, dans les facultés de droit belges.

Celles du second résultat visent essentiellement à organiser des stages de formation de courte durée à la fois en Belgique et en Algérie au profit des magistrats, des cadres de l'administration centrale du ministère, des greffiers et des cadres de l'administration pénitentiaire.

Détail des changements opérés (sans modification du budget global du projet) :

Résultat 1 : Le budget restant de ce résultat à la fin de toutes les activités a été transféré vers la ligne A2.9 (CCL du 17 décembre 2007)

Résultat 2 : Les activités prévues par l'identification, jugées appropriées, n'ont pas été modifiées dans leur substance, mais il faut tenir compte des adaptations faites au nombre de stagiaires du programme (R.2) par le CCL et ceci en profitant des coûts plus faibles que prévus pour les formations par la réduction des durées (de 1 à 3 mois initialement prévu à 3 semaines).

Avec le raccourcissement de la durée des stages à 3 semaines maximum, le nombre de stagiaires bénéficiaires a augmenté.

- les disponibilités limitées du SPF Justice Belge ont résulté dans une réduction de la durée des formations (CCL du 29 novembre 2006)

- augmentation de budget de la ligne A2.9 (de 6600€ à 9.924,36€) par le transfère du budget restant des lignes A1.1, A1.2 et A1.3 pour permettre le nombre de spécialistes (CCL du 17 décembre 2007).

- Ajustement budgétaire et transfère de budget des lignes non utilisées vers d'autres lignes (CCL du 16 décembre 2008)

- affectation des budgets d'une activité vers une autre reflétant des soldes négatifs pour la réalisation des formations prévues (CCL du 23 juin 2009).

2. Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?

L'objectif spécifique de la prestation est : la formation et les connaissances des cadres de la justice sont renforcées.

Dans le DTF on trouve 4 indicateurs d'ordre généraux :

- L'obtention des diplômes de DES
- La qualité des rapports de stage, mémoires et séminaires
- Le changement dans la manière de travailler des cadres de la justice et l'intégration des acquis des formations dans la pratique courante
- Les résultats du questionnaire d'évaluation de la CTB

Le succès obtenu se mesure par le taux d'atteinte de l'objectif du projet. L'impact du projet sur le renforcement global du secteur algérien de la justice a été réel dans plusieurs domaines (droit de l'Homme, droit social, droit économique, l'informatique judiciaires, gestion des ressources humaines, gestion pénitentiaire ...). La plupart des magistrats ont pu organiser au bénéfice de leurs collègues dans les cours de justice des restitutions des connaissances acquises durant leur séjour en Belgique. Et certains magistrats ont pu identifier et commencé à mettre en œuvre des

solutions concrètes dans leur environnement professionnel après leur retour de formation en Belgique. Par ailleurs, plusieurs magistrats et cadres ayant bénéficié des activités du projet ont obtenu des promotions ou ont été affectés vers des domaines correspondants aux formations suivies en Belgique

La qualification des magistrats dans des domaines pointus du droit comme « la justice des mineurs », le « droit économique », le « droit des NTIC » ou la « cybercriminalité ». Ces qualifications se sont traduites pour les bénéficiaires par leur réorientation vers la spécialité qu'ils ont suivie en Belgique et, pour certains, par des promotions ;

Dans les domaines de la gestion du greffe, on peut relever à cet égard la contribution de certains magistrats aux groupes de travail et/ou de réflexion mis en place par le ministère algérien de la Justice et leur participation aux activités d'enseignement dans les écoles de formation (Magistrature, Greffe, Gendarmerie nationale, Université de la formation continue...).

3. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?

	Indicateurs	Etat d'avancement / Appréciation
Objectif général : Le fonctionnement de la justice est amélioré	Pas d'indicateur	
Objectif général : La formation et les connaissances des cadres de la justice sont renforcées	Pas d'indicateur	
RESULTAT 1 : DES MAGISTRATS SONT FORMES DANS DES DOMAINES SPECIALISES DU DROIT		
A1.1 : Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine des droits de l'Homme	6 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droits de l'Homme délivré conjointement par les FUSL, les FUNDP et l'UCL	5 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droits de l'Homme délivré conjointement par les FUSL, les FUNDP et l'UCL
A1.2 : Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine du droit social	4 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit social délivré par l'ULg	4 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit social délivré par l'ULg
A1.3 : Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine du droit économique	6 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit économique, option droit de l'entreprise délivré par l'ULB	5 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit économique, option droit de l'entreprise délivré par l'ULB
A1.4 : Des magistrats titulaires d'un DES présentent leur rapport de stage et un mémoire relatif à une question juridique au sein de leur cour et à l'ESM	Organisations de séminaires	Les magistrats diplômés ont chacun remis un mémoire et ont fait des présentations dans leur cour respective. Certains ont animé plus de deux conférences au profit de leurs collègues
A1.5 : Les mémoires sont diffusés et exploités au moyen d'un fascicule édité par le Ministère de la Justice	Edition et diffusion du fascicule	Néant Les mémoires ont été remis au ministère de la justice. La diffusion sous forma de fascicule n'a pas été entreprise

Résultat 2 : Des cadres de la justice sont formés à des techniques modernes du secteur		
A2.1 : Des magistrats suivent une formation solide sur les techniques d'informatisation intégrale	4 cadres de la Justice ont bénéficié d'un stage au service du Moniteur Belge et au Justel	Néant La formation n'a pas été organisée
A2.2 : Des magistrats suivent une formation dans différentes matières spécialisées	32 magistrats ont suivi un stage auprès de juridictions belges concernées par les matières spécialisées	71 magistrats ont suivi un stage auprès de juridictions belges concernées par les matières spécialisées
A2.3 : Les informaticiens et les greffiers suivent une formation en informatisation judiciaire	2 informaticiens et 2 greffiers ont suivi une formation au niveau des services du casier judiciaire	04 greffiers ont suivi une formation au niveau des services du casier judiciaire
A2.4 : Des cadres de la justice suivent une formation sur les techniques de gestion des ressources humaines	4 cadres de la Justice ont bénéficié d'un stage au service du Moniteur Belge et au Justel	Non réalisé
A2.5 : Des greffiers suivent une formation sur l'organisation des tribunaux et la gestion des ressources humaines	12 greffiers ont suivi un stage dans des juridictions belges	14 greffiers ont suivi une formation de deux mois dans des juridictions belges
A2.6 : Des cadres de l'administration pénitentiaire suivent une formation à la gestion pénitentiaire	4 cadres de l'administration ont suivi un stage dans des établissements pénitentiaires belges	05 cadres de l'administration ont suivi un stage dans des établissements pénitentiaires belges
A2.7 : Des informaticiens et des officiers de la DGAPR suivent une formation à l'informatisation des établissements pénitentiaires	2 informaticiens et 2 cadres de la DGAPR ont suivi un stage auprès des services d'exécution des peines belges	02 informaticiens de la DGAPR ont participé à un voyage d'études en Belgique
A2.8 : Des cadres du Ministère suivent une formation sur la législation	2 administrateurs et 2 fonctionnaires spécialisés ont suivi un stage au service législation belge	2 fonctionnaires spécialisés ont suivi un stage au service législation belge
2.9 : Les cadres du Ministère de Justice participent aux séminaires de 5 jours à l'ESM ou au Ministère de la Justice	6 experts animent des séminaires sur des matières désignées par la partie algérienne	05 experts belges ont animé des séminaires en Algérie
2.10 Les bénéficiaires des stages présentent leur rapport de stage et leur mémoire relatifs à une question juridique au cours d'un séminaire de restitution organisé au sein des cours pour les magistrats et les greffiers, au ministère de Justice pour les autres cadres.	Organisation des séminaires	Tout stagiaire ayant bénéficié d'une formation en Belgique expose sur son stage à leurs collègues dans les cours. Les autres fonctionnaires ont seulement remis des rapports de stage

4. Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en œuvre de la prestation.

Conformément au DTF, c'est au CCL qu'échoit la responsabilité du monitoring, du suivi et de l'évaluation des activités du projet. Un rapport d'exécution est établi chaque semestre. Il est remis en version provisoire avant la tenue du Comité de Concertation Local et en version définitive après.

Depuis son démarrage, le projet prépare un rapport d'exécution pour chaque réunion du CCL et un rapport annuel de suivi-évaluation chaque année.

Les rapports suivants ont été présentés :

- rapport d'exécution : période novembre 2004 / décembre 2005
- rapport d'exécution : janvier / novembre 2006
- rapport de suivi-évaluation pour la période : année 2006/2007
- rapport d'exécution : janvier / juin 2007
- rapport d'exécution : période juillet – décembre 2007
- rapport de suivi-évaluation pour l'année 2007
- rapport de suivi-évaluation pour l'année 2008
- Evaluation à mi-parcours : la CTB a réalisé une évaluation interne en mai 2008 dont le rapporta été validé lors du CCL des 7 et 8 mai 2008
- rapport d'exécution : période Janvier – décembre 2008.
- rapport de suivi-évaluation pour l'année 2009
- rapport d'exécution : période juin 2009 – juin 2010
- rapport d'évaluation finale du projet : novembre 2010

De plus, en décembre 2008, la DGCD a commandité au cabinet ACE Europe un rapport intitulé « évaluation de la qualité des prestations de la CTB »

La liste des réunions des organes de suivi évaluation mis en place par la convention spécifique est comme suit :

Date	Responsable	Type
31/10/2004	CTB et ministère de la justice algérien	Réunion de suivi
17/01/2005	CTB et ministère de la justice algérien	Réunion de suivi
11/04/2005	CTB et ministère de la justice algérien	CTS
10/09/2005	Responsables CTB et Ministère de la Justice algérien	CTS
26/12/2005	CTB et ministère de la justice algérien	CCL
26/01/2006	CTB, ministère de justice algérien et SPF Justice belge	CTS + mission de suivi
03/07/2006	CTB et responsable projet au Ministère de la justice	CTS
29/11/2006	CTB et responsable projet au Ministère de la justice	CCL
24/04/2007	CTB, Ministère de Justice algérien et SPF Justice belge	Réunion tripartite et accord d'exécution
24/06/2007	CTB et responsable permanent au Ministère de la justice	CCL
17/12/2007	CTB et responsable permanent au Ministère de la justice	CCL
7&8/05/2008	CTB, Ministère de Justice algérien et SPF Justice Belge	Evaluation interne + CCL
01/07/2008	CTB et responsable projet au Ministère de la justice	CTS
16/12/2008	CTB et responsable permanent au Ministère de la justice	CCL
15/02/2009	Responsables projet CTB et Ministère de justice algérien	CTS
23 & 24/06/2009	CTB, Ministère de Justice algérien et SPF Justice Belge	Mission de suivi + CCL
09/06/2010	Responsables CTB et Ministère de la Justice algérien	CCL

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES.

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?

Les problèmes sont liés essentiellement à :

- la disponibilité des structures d'accueils auprès du SPF Justice belge pour l'encadrement des boursiers courte durée ce qui a induit l'obligation de raccourcir la durée de stage à 3 semaines au lieu de 1 à 3 mois initialement prévus.
- le retard du partenaire algérien dans la transmission des listes définitives des candidats bénéficiaires des formations en Belgique.

Résultat 1

Le résultat 1: Des magistrats sont formés dans des domaines spécialisés du droit concernant 5 activités :

Des magistrats du Conseil d'Etat sont formés dans des domaines spécialisés du droit public

A1.1 : Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine des droits de l'Homme

A1.2 : Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine du droit social

A1.3 : Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine du droit économique

A1.4 : Des magistrats titulaires d'un DES et présentent leur rapport de stage et un mémoire relatifs à une question juridique au sein de leur juridiction, cour et à l'ESM

A1.5 : Les mémoires sont diffusés et exploités dans un fascicule édité par le Ministère de la Justice

Indicateurs & état d'avancement

Les indicateurs de ce résultat sont les suivants :

- 6 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droits de l'Homme délivré conjointement par les FUSL, les FUNDP et l'UCL
- 4 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit social délivré par l'ULg
- 6 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit économique, option droit de l'entreprise délivré par l'ULB

- Organisations de séminaires de présentation des mémoires
- Edition et diffusion du fascicule et des mémoires de formation

Les réalisations ont été les suivantes :

- 5 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droits de l'Homme délivré conjointement par les FUSL, les FUNDP et l'UCL
- 4 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit social délivré par l'ULg
- 6 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit économique, option droit de l'entreprise délivré par l'ULB
- 14 séminaires de présentation des mémoires ont été organisés
- L'édition et la diffusion du fascicule et des mémoires ne nous ont pas été transmis

Le premier indicateur n'est pas complètement atteint car il y a eu un parmi les 6 bénéficiaires qui n'a pas pu être libéré par le Ministère pour des nécessités de service. Ce qui a ramené par la suite le nombre de bénéficiaires d'un DES de 16 à 15 par le CCL.

Le deuxième indicateur est déjà totalement atteint au terme de la présente prestation de coopération. Le troisième indicateur n'est pas atteint complètement. En effet un des six bénéficiaires n'a pas pu participer aux examens pour cause de maladie.

Les séminaires ont été organisés et les mémoires ont été présentés sans exception car c'est une obligation pour tout magistrat ayant bénéficié d'une formation à l'étranger de présenter les acquis dans des séminaires au profit de ses confrères.

Les fascicules des mémoires ont été distribués en 3 copies, notamment à la direction de la recherche du Ministère, à l'Ecole nationale de la Magistrature et sur le lieu du travail (juridiction).

Résultat 2

*Des cadres de la justice sont formés dans les techniques modernes de gestion du secteur
Un total de 68 formations de courte durée était prévu*

Indicateurs & état d'avancement

Les indicateurs de ce résultat sont les suivants :

- 4 cadres de la Justice ont bénéficié d'un stage au service du Moniteur Belge et au Justel
- 32 magistrats ont suivi un stage dans les juridictions belges concernées par les matières spécialisées
- 2 informaticiens et 2 greffiers ont suivi une formation auprès des services du casier judiciaire
- 4 cadres de la Justice ont bénéficié d'un stage au service du Moniteur Belge et au Justel
- 12 greffiers ont suivi un stage dans des juridictions belges
- 4 cadres de l'administration ont suivi un stage dans des établissements pénitentiaires belges
- 2 informaticiens et 2 cadres de la DGAPR ont suivi un stage auprès des services d'exécution des peines belges
- 2 administrateurs et 2 fonctionnaires spécialisés ont suivi un stage au service de la législation belge

- 6 experts animent des séminaires sur des matières arrêtées par la partie algérienne
- Les 68 bénéficiaires des stages présentent leur rapport de stage et leur mémoire relatifs à une question juridique au cours d'un séminaire de restitution organisé au sein des cours pour les magistrats et les greffiers, au ministère de la justice pour les autres cadres

Les réalisations sont les suivantes :

- 71 magistrats ont suivi un stage auprès des juridictions belges concernées par les matières spécialisées
- 4 greffiers ont suivi une formation auprès des services du casier judiciaire
- 14 greffiers ont suivi un stage dans des juridictions belges
- 7 cadres de l'administration pénitentiaire ont suivi un stage dans des établissements pénitentiaires belges
- 2 cadres ont suivi une formation au service de la législation belge sur les techniques législatives
- 5 experts ont animés des séminaires sur des matières arrêtées par la partie algérienne
- Les bénéficiaires des stages présentent leur rapport de stage et leur mémoire relatif à une question juridique au cours d'un séminaire de restitution organisé au sein des cours pour les magistrats et les greffiers, au ministère de la justice pour les autres cadres

Les indicateurs ne posent pas problème, mais il faut tenir compte des adaptations faites au nombre de stagiaires du programme par le CCL.

Les indicateurs sont globalement atteints et même dépassés. Le seul indicateur qui pose problème est l'organisation des séminaires pour assurer l'effet multiplicateur. En effet la production d'un mémoire relatif à une question juridique était basée sur une vision de formation d'une durée de 1 à 3 mois et qui permettait aux stagiaires de développer un rapport substantiel et un mémoire de stage sur un sujet juridique. Avec le raccourcissement de la durée des stages à 3 semaines maximum, la réalisation d'un mémoire de stage est devenue quasiment impossible et l'indicateur 10 est donc devenu plus ou moins caduc.

Les moyens de vérification pour les 8 premiers indicateurs sont les mêmes, notamment :

- La qualité du rapport de stage
- La qualité du mémoire de stage
- Le séminaire de restitution à l'ESM

Suite au raccourcissement des durées des stages, nous pensons que les rapports de stage et la présentation de ce stage durant un séminaire de restitution sont les seuls indicateurs possibles, car la réalisation d'un mémoire de stage devient quelque peu difficile suite au raccourcissement des durées de stage. Peut être été atteint pour les premiers groupes.

Les moyens de vérification pour le 9^{ème} et 10^{ème} indicateur sont respectivement le rapport de l'ESM (INM) ou du Ministère de Justice (pour le 9^{ème} indicateur) et les comptes rendus des séminaires (pour le 10^{ème} indicateur)

Pour le neuvième il aurait été utile de proposer les actes des séminaires comme moyen de vérification.

Le résultat modifié (en ce qui concerne le nombre de formations de courte durée) est atteint complètement et les neuf premiers indicateurs seront globalement atteints et dépassés au terme de la présente prestation de coopération.

2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?

Si l'on se rapporte au DTF, le principal écart est par rapport au calendrier prévu et concerne le résultat 2. Il vient principalement :

- d'une sous-estimation des disponibilités du SPF Justice Belge au niveau du DTF ;
- d'une réduction des durées de stage par rapport aux prévisions initiales ; il est à remarquer que des durées de 3-4 semaines sont maintenant acceptées par le Ministère de Justice comme optimales et surtout si on combine les 3 volets de formations possibles

3. Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.

Expérience dans la gestion du projet (concerne tous les projets de la coopération):

Le projet aurait pu vite et mieux fonctionner, si y avait un responsable et coresponsable affecté en permanence à la direction du projet, notamment au lancement de celui-ci. Cette interface permet de résoudre plus efficacement les problèmes techniques, administratifs et de procédures spécifiques à chaque partenaire. Dans ce cadre, il est utile de prévoir une formation d'initiation à la gestion de projet pour le responsable du projet du ministère de la justice à l'effet de prendre connaissance de la méthodologie et des outils utilisés et ceci afin d'obtenir une meilleure symbiose et efficacité de réalisation.

Le projet aurait mieux fonctionné s'il y avait un cadre définissant les tâches et les responsabilités du SPF Justice Belge dans le cadre de la réalisation de la prestation.

Expérience spécifiques à la partie technique du projet :

Résultat 1

Le succès de la formation diplômante de longue durée est certainement le résultat d'une bonne préparation par les deux partenaires :

- la partie algérienne a effectué une bonne sélection des magistrats bénéficiaires ;
- la partie belge a réuni toutes les conditions matérielles et administratives pour un déroulement satisfaisant

Par ailleurs, la limitation du nombre de spécialités à 03 spécialités, a été une décision judicieuse, car elle a permis d'identifier dans le système universitaire belge les programmes de formation (DES) qui répondaient le mieux aux attentes des magistrats algériens

Les formations du type long durée, se sont révélées une formule efficace pour l'acquisition de connaissances dans les domaines spécifiques ou innovants du droit pour les magistrats algériens.

Une spécialisation accrue, qui est un objet majeur du ministère algérien de la justice dans le cadre de sa réforme.

Résultat 2

La formation de courte durée a concerné les magistrats, les greffiers et les cadres de l'administration centrale du ministère de la justice et ceux de l'administration pénitentiaire.

Pour les magistrats, la qualité de l'encadrement en Belgique a facilité la communication entre les parties et a permis une bonne préparation et une exécution efficace du programme. Ainsi, des transfères de savoir-faire ont pu être concrétisés

La durée des formations a été un facteur déterminant si l'on en juge par les degrés de satisfaction des bénéficiaires, plus la durée est longue, plus la satisfaction est grande. Les stages d'une semaine n'ont pas permis aux participants de tirer profit des stages et rencontres organisés, en particulier les formations réalisées pour les cadres de l'administration pénitentiaire.

Durabilité :

La prestation répond à un souci de durabilité en ce sens qu'elle vise à mettre en place une organisation avec :

- une évolution des formations tenant compte des besoins nationaux ;
- une gestion administrative améliorée, notamment la gestion de l'administration pénitentiaire, la modernisation de la communication et la gestion des statistiques
- une spécialisation accrue, qui est objectif majeur du ministère algérien de la justice dans le cadre de sa réforme
- une médiatisation des acquis des formations reçues tant au niveau local, national et international ;
- l'ESM ainsi que l'ENG ont bénéficié elles aussi des acquis de la formation par l'acquisition des mémoires et rapports de stage élaborés par les bénéficiaires de différentes formations et particulièrement les formations de longue durée.

Impact:

Le Ministère algérien de la Justice a entrepris une réforme, celle-ci est considérée comme la plus ambitieuse par son envergure et sa consistance budgétaire et la modernisation de ces infrastructures. Elle a concerné les volets importants suivants :

- la valorisation des ressources humaines (formation) ;
- révision des textes législatifs ;
- modernisation de la justice ;
- réforme pénitentiaire

Les formations suivies ont permis aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances qui ont renforcés leurs aptitudes. Ce qui leur a donné la faculté de rendre des décisions de justice conforme, adaptées et motivées à la satisfaction des justiciables mais aussi leurs supérieurs hiérarchiques.

Les magistrats et les greffiers qui ont suivies ces formations sont tenus d'animer des conférences et des séminaires au profit de leur collègues, alors que certain d'entre eux sont désignés en qualité d'enseignants, soit à l'ESM, soit à l'ENG.

Tout comme des séminaires sont organisés par ces derniers au profit des élèves magistrats

4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?

La plupart des participants a apprécié le contenu des formations qui leur ont été dispensées, à l'exception des cadres de l'administration pénitentiaire qui ont affiché leur non satisfaction sur les conditions du déroulement de la formation et cela s'est reflété dans les rapports et mémoires élaborés par les bénéficiaires.

Les motifs de satisfaction exprimés par les participants ont notamment concernés les aspects suivants :

- les bénéficiaires des formations ont apprécié le choix des thèmes qui étaient nouveaux pour la plupart d'entre eux : cybercriminalité, droit bancaire, approche élargie de la justice des mineurs.... ;
- d'autre ont révélé l'opportunité qu'ils ont découverte de réserver d'avantage de temps avec d'autres institutions en relation avec les formations suivies (exp. Interpol, CTRF, les médiateurs et les maisons de justice) ;
- la qualité des formateurs mis à disposition pendant les formations
- un autre point de satisfaction réside dans la large disponibilité de la documentation

Toutefois, les participants ont relevé certains insuffisances tant dans le contenu que dans l'organisation des formations :

- la durée des formations : une période de trois semaines (souvent réduite à 17 jours) pour certain thèmes (exemple La cybercriminalité, le commerce international, la justice des mineurs et les techniques d'enquête en matière spécialisée) leur paraît très insuffisante pour pouvoir tirer un réel profit des formations ;
- en particulier, les cadres de l'administration pénitentiaires ont exprimé leur non satisfaction de la formation, vu la durée insuffisante (5 jours) ;
- la densité des formations qui se traduit souvent pour les magistrats par des journées ultra chargées ;
- enfin, les participants ont tous insisté sur l'intérêt d'accorder plus de poids aux formations pratiques plutôt qu'à des approches théoriques

5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles? Comment les recommandations de ceux-ci ont-elles été prises en compte ?

Conformément à la convention spécifique et au DTF, c'est au CCL qu'échoit la responsabilité du monitoring, du suivi-évaluation des activités du projet. Il n'y a pas eu d'évaluation formelle à mi – parcours. Toutefois, la CTB a réalisé une évaluation interne en mars 2008

Evaluation Interne :

Lors de la réunion du CCL qui s'est déroulé à Bruxelles le 7 et 8 mai 2008, il a été procédé à une évaluation interne du projet sur la base d'un rapport d'évaluation préparé par les responsables du projet. A l'examen du bilan des activités réalisées, il a été relevé avec satisfaction la réalisation d'une grande partie des actions prévues, néanmoins, il a été décidé :

- d'accorder plus d'importance aux stages pratiques et d'orienter d'avantage le programme vers la formation des formateurs afin de permettre une transmission plus large et plus efficiente des connaissances acquises ;
- d'inclure le responsable du projet au SPF Justice Belge en tant que membre du CCL
-

En outre, la DGCD a commandité un rapport d'évaluation externe intitulé « Evaluation de la qualité des prestations de la CTB

Evaluation du projet par la DGCD:

Une évaluation de l'impact du projet sur le secteur de la Justice Algérien a été réalisée en octobre 2008 par le bureau d'étude ACE Europe. En conclusion :

Le projet cadre avec la politique actuelle du partenaire algérien, mais, dénonce, l'absence de l'implication et de coordination du partenaire belge avec les intervenants du secteur justice algérien. Toutefois, la gestion financière et administrative est acceptable.

Evaluation réalisée par le Ministère algérien de la Justice :

En ce qui concerne le suivi réalisé directement par le Ministère Algérien de la Justice, une évaluation à mi – parcours a été réalisée portant sur le recensement des acquis de la formation faisant ressortir que la majorité (91,66%) des bénéficiaires a confirmé que les thèmes de formation ont répondu aux attentes.



Par ailleurs, 75% d'entre eux, ont signalé que cette formation a apportée une amélioration qualitative et quantitative de leurs connaissances.

Plus de 70 % ont signalé que les conditions de séjours (accueil et hébergement...) étaient satisfaisantes

6. Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet (les politiques à suivre ou à mettre en oeuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cible, la manière d'appliquer les recommandations...)?

Le projet a été un réel succès en permettant d'atteindre la plus part des objectifs poursuivis, de plus, il s'est inscrit dans un programme national stratégique de la réforme de la justice.

En outre, à l'occasion des activités du projet, la partie algérienne, aussi bien les responsables du ministère de la justice que les bénéficiaires directs, ont particulièrement apprécié les conditions d'accueil et le climat de confiance qui ont régné durant sa réalisation.

Malgré quelques différences qui existent entre les deux systèmes judiciaires, de nombreuses opportunités d'échanges sont encore possibles :

- en premier lieu, il est souhaitable que des actions de formations soient poursuivies. Avec, toutefois :

- une focalisation plus grande sur les domaines où le système judiciaire belge dispose d'expériences éprouvées et transférables efficacement à la partie algérienne ;
- trouver un meilleur équilibre entre la formation théorique et la formation pratique
- Associer les magistrats algériens à la préparation des programmes de formation ;
- Porter à trois mois environ la durée des formations de courte durée
- Mettre en place un mécanisme permanent d'échange entre les institutions algérienne et belge

- Mettre en place un accord de coordination entre le SPF Justice Belge, le Ministère de la Justice algérien et la CTB

- l'autre axe, consiste à envisager des formes de jumelage entre institutions judiciaires belge et algérienne. L'objectif étant la mise en place d'un cadre permanent d'échange d'expériences entre les systèmes judiciaires des deux pays

7. Conclusions

Le ministère algérien de la justice se félicite du bon déroulement de la prestation. Il souligne qu'il a particulièrement apprécié le travail effectué avec les partenaires Belges qui ont montré durant toute cette période, une disponibilité et un intérêt sans faille.

Le projet est une opportunité initiant d'autres formes et d'autres liens institutionnels. Il s'agit d'une des plus importantes réalisations conjointes, dans le cadre de la coopération mise en œuvre par le Royaume de Belgique et la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Il a été également relevé l'importance dans l'organisation, ces dernières années, des différentes phases de formation.

C'est ainsi qu'il a été noté avec beaucoup de satisfaction de part et d'autre, que la prestation a permis non seulement d'atteindre tous les objectifs assignés, mais également de dépasser les objectifs fixés au départ, à ce projet. De plus, elle s'est inscrite dans un programme national stratégique « la Réforme de la Justice ».

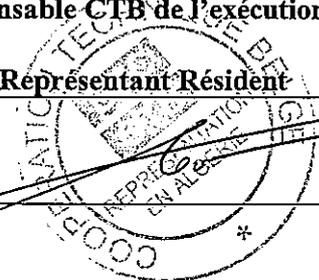
Au de-là des activités réalisées dans le cadre de ce projet, la partie algérienne, aussi bien les responsables du ministère de la Justice que les bénéficiaires directs, ont souhaité que les actions de formation soient poursuivies et d'envisager d'autres formes de jumelage entre institutions judiciaires belges et algériennes pouvant permettre la mise en place d'un cadre permanent d'échange entre les systèmes judiciaires des deux pays.

Une évaluation finale du projet a été réalisée en novembre 2010 et a relevé des conclusions positives tant au niveau de la gestion du projet que de sa réalisation et sa pertinence.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Fateh DAOUDI	Le Représentant Résident
Pour le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Le Sous-Directeur de la Gestion des Carrières des Magistrats	



F. DAOUDI



TROISIEME PARTIE. ANNEXES.

Annexes
Annexe 1 Résumé des résultats
Annexe 2 Etat des recettes et dépenses
Annexe 3 Taux de déboursement de la prestation
Annexe 4 Personnel de la prestation
Annexe 5 Formations
Annexe 6 Bailleurs de fonds

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)

Résultats Intermédiaires	Indicateurs (prévus ou réalisés)	Etat de réalisation
<p>RI. 1. Des magistrats sont formés dans des domaines spécialisés du droit</p>	<p>16 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit de l'homme, droit social et en droit économique</p>	<p>Sur les 15 magistrats ayant bénéficiés d'une formation spécialisée, 14 sont titulaires d'un diplôme</p>
<p>RI. 2. Des cadres de la justice sont formés dans les techniques modernes de gestion du secteur</p>	<p>68 magistrats bénéficient d'une formation dans différentes matières</p>	<p>98 magistrats, greffiers et cadres de la justice ont été formés dans différent domaine du droit et réalisation de 06 séminaires en Algérie</p>
Etat de réalisation des activités (avec commentaires et remarques)		
<p>Activités planifiées</p> <p>RI.1.</p> <p>Activité 1 Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine des droits de l'Homme</p> <p>Activité 2 Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine du droit social</p> <p>Activité 3 Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine du droit économique</p> <p>Activité 4 Des magistrats titulaires d'un DES présentent leur rapport de stage et un mémoire relatif à une question juridique au sein de leur cour et à l'ESM</p> <p>Activité 5 Les mémoires sont diffusés et exploités au moyen d'un fascicule édité par le Ministère de la Justice</p>	<p>5 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droits de l'Homme délivré conjointement par les FUSL, les FUNDP et l'UCL. Un magistrat a désisté pour nécessité de service</p> <p>04 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit social délivré par l'ULg</p> <p>05 magistrats sont titulaires d'un diplôme de DES en droit économique (option droit de l'entreprise) délivré par l'ULB. Un magistrat n'a pas réussi à l'examen final pour cause de maladie</p> <p>Les magistrats diplômés ont chacun remis un mémoire et ont fait des présentations dans leur cour respective. Certains ont animé plus de deux conférences au profit de leurs collègues</p> <p>Les mémoires ont été remis au Ministère de la justice. La diffusion sous forme de fascicule n'a pas été entreprise</p>	

<p>RI.2.</p> <p>Activité 1 Des magistrats suivent une formation solide sur les techniques d'informatisation intégrale</p> <p>Activité 2 Des magistrats suivent une formation dans différentes matières spécialisées</p> <p>Activité 3 Les informaticiens et les greffiers suivent une formation en informatisation judiciaire</p> <p>Activité 4 Des cadres de la justice suivent une formation sur les techniques de gestion des ressources humaines</p> <p>Activité 5 Des greffiers suivent une formation sur l'organisation des tribunaux et la gestion des ressources humaines</p> <p>Activité 6 Des cadres de l'administration pénitentiaire suivent une formation à la gestion pénitentiaire</p> <p>Activité 7 Des informaticiens et des officiers de la DGAPR suivent une formation à l'informatisation des établissements pénitentiaires</p> <p>Activité 8 Des cadres du Ministère suivent une formation sur la législation</p> <p>Activité 9 Les cadres du Ministère de Justice participent aux séminaires de 5 jours à l'ESM ou au Ministère de la Justice</p> <p>Activité 10 Les bénéficiaires des stages présentent leur rapport de stage et leur mémoire relatifs à une question juridique au cours d'un séminaire de restitution organisé au sein des cours pour les magistrats et les greffiers, autres cadres.</p>	<p>La formation n'a pas été organisée, faute de non disponibilité d'un programme adéquat trouvé par le SPF Justice Belge</p> <p>71 magistrats ont suivi un stage auprès de juridictions belges concernées par les matières spécialisées</p> <p>04 greffiers ont suivi une formation au niveau des services du casier judiciaire</p> <p>Non réalisé (cadres non figurant dans la liste des candidats sélectionnés par le ministère algérien de la justice)</p> <p>14 greffiers ont suivi une formation de deux mois dans les juridictions belges</p> <p>05 cadres de l'administration pénitentiaire ont suivi un stage d'une semaine dans des établissements pénitentiaires belges. La durée jugée insuffisante de la part des bénéficiaires</p> <p>02 informaticiens de la DGAPR ont participé à un voyage d'études en Belgique.</p> <p>02 fonctionnaires spécialisés ont suivi un stage au service législation belge</p> <p>05 experts belges ont animé des séminaires en Algérie : responsabilité pénale de la personne morale, Cybercriminalité, l'entraide judiciaire en matière pénal, l'entraide judiciaire en matière civil et Justice et Presse.</p> <p>Tout stagiaire ayant bénéficié d'une formation expose sur son stage à ces collègues dans les cours. Les autres fonctionnaires ont seulement remis des rapports de stage</p>
--	---

ANNEXE 2: ETAT DES DEPENSES (€)

Code Budget	Description des postes budgétaires	Code Tâche	COUT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	DEPENSES CUMULEES
VOLET A : La formation et les connaissances des cadres de la Justice sont renforcées				
Résultat 1 : Des magistrats sont formés dans des domaines spécialisés du droit				
A/R1/01	Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine des droits de l'H	Régie	99.720,00	99.715,91
A/R1/02	Des magistrats suivent une formation solide dans le domaine du droit sociale	Régie	70.790,00	70.785,02
A/R1/03	Des magistrats suivent une formation solide dans le droit économique	Régie	123.660	123.654,84
A/R1/04	Les magistrats titulaires d'un DES présentent leur rapport de stage et mémoire relatif a une question juridique au sein de leur cour et à l'ESM	Régie	0,00	0,00
A/R1/05	Les mémoires sont diffusés et exploités dans un fascicule édité par le MJ	Régie	0,00	0,00
	Sous-total Résultat 1-Volet A		294.170,00	294.155,77
Résultat 2 : des cadres de la justice sont formés à des techniques modernes du secteur				
A/R2/01	Des cadres de la justice suivent une formation sur les techniques d'informatisation intégrale	Régie	19.830,00	1.209,05
A/R2/02	Des magistrats suivent une formation dans diverses matières spécialisées	Régie	288.396,00	246.801,61
A/R2/03	Des informaticiens et des greffiers suivent une formation en informatisation judiciaire	Régie	17.050,00	2.032,18
A/R2/04	Des cadres de justice suivent une formation aux techniques de gestion R.H	Régie	10.000,00	0,00
A/R2/05	Des greffiers suivent une formation à l'organisation des tribunaux et la GRH	Régie	7.000,00	13.501,28
A/R2/06	Des cadres de l'administration pénitentiaires suivent une formation à la gestion pénitentiaire	Régie	58.850,00	58.835,84
A/R2/07	Des informaticiens et des officiers de la DGAPR suivent une formation à l'informatisation des établissements pénitentiaires	Régie	3.500,00	0,00
A/R2/08	Des cadres de ministère de la justice suivent une formation sur la législation	Régie	4.600,00	4589,92
A/R2/09	Des cadres de ministère de la justice participent aux séminaires de 5 jours	Régie	12.200,00	5.363,89
A/R2/10	Les bénéficiaires des stages présentent leur rapport de stage et mémoire sur une question juridique au cours d'un séminaire	Régie	0,00	0,00
	Sous-total Résultat 2-Volet A		421.426,00	332.333,77
VOLET Z : Frais Généraux				
suivi technique et administratifs et évaluation finale				
01 Activité	Frais divers liée au suivi, rapportage, organisation des	Régie	12.080,00	14.077,50
02 Activité	Evaluation finale	Régie	11.904,00	11.593,67
	Sous-total Volet Z		23.610,28	25.750,55
	GRAND TOTAL		739.580,00	652.240,09

ANNEXE 3 : Taux de déboursement de la prestation.

Source de financement	Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement cumulé	Commentaires et remarques
Contribution belge directe	739.580Euro	652.240, 09 Euro	88%	Il nous reste un reliquat de 87.339,91 Euro au 31/03/2011
Contribution Etat partenaire	45.000 Euros	52.000 Euros	115,5%	Les frais de billet d'avion et de séjour local sont pris en charge par le ministère de la justice algérien. Le nombre de stagiaires ayant bénéficiés d'une formation en Belgique est supérieur que le nombre initialement prévu, ce qui a augmenté le coût des frais déboursés par le partenaire
Contribution Fonds de contrepartie	Néant			
Autres	Néant			

ANNEXE 4 : Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil...)
<p>1. Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire</p> <p>- Mr. Fateh DAOUDI – S/Directeur de la Formation et du perfectionnement des magistrats au Ministère de la Justice</p> <p>- Monsieur Mohamed LARAB, assistant de Mr DAOUDI</p> <p>- Mme Benmansour Fouzia, Conseiller au Cabinet du ministre de la Justice</p>	<p>Personnel permanent du Ministère Algérien. de la Justice</p>	<p>Responsable du Projet, intervention régulière sur le projet</p> <p>Présidente du CCL</p>
<p>2. Personnel d'appui Coopération Technique Belge :</p> <p>-Mme Lynda KHELIFI, responsable du suivi du projet à la représentation CTB à Alger</p> <p>-Monsieur Luc Vanbellinggen, Représentant Résident CTB à Alger</p> <p>- Mme Samia Boudeffeur, LAF à la CTB Alger</p> <p>- Mr. Thierry Coppin, Responsable du projet à la CTB Bruxelles</p> <p>- Nathalie Maelfait, assistant Géo.</p>	<p>Personnel permanent de la CTB-Alger avec une activité intermittente dans le cadre du projet</p> <p>Personnel permanent de la CTB-BXL avec activité intermittente dans le cadre du projet</p>	<p>Suivi régulier du projet Membre du CCL</p> <p>Suivi régulier du projet Responsable du Projet à la CTB</p>

<p>3. Personnel International (hors CTB)</p> <p>SPF Justice belge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr. Paul THOMAS Magistrat émérite et responsable du projet - Mme Françoise JOTTARD, assistante service protocole, SPF Justice - Mme Wendy MATARASSO, assistante SPF Justice Belge 	<p>Personnel– Activité intermittente dans le cadre du projet</p>	<p>Responsable du suivi du projet auprès de SPF Justice Belge</p>
<p>4. Expert en Coopération Internationale (CTB)</p>	<p>Néant</p>	

Annexe 5. Formations

Toutes les formations ont été réalisées en Belgique (voir la liste ci-dessous).
Les séminaires ont été réalisés en Algérie.

**FORMATIONS DE LONGUE DUREE DES MAGISTRATS
ETAT NOMINATIVE DES PARTICIPANTS**

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	SPECIALITE	UNIVERSITE	Observations
01	MERDJAN Madjid	Juge d'instruction au tribunal d'Akbou	Droit de l'Homme	St-Louis	
02	BOUDACHE Rabah	Procureur de la république au tribunal de Boumerdes	Droit de l'homme	St-Louis	
03	BOUCEDGA Fouzia	Juge d'instruction au tribunal de Béni Saf	Droit de l'homme	St-Louis	
04	ESSAID Kamel	Procureur de la république au tribunal de Hadjout	Droit de l'homme	St-Louis	
05	SLIMI Salah	Procureur prés du tribunal de Koléa	Droit de l'homme	St-Louis	
06	BELHADJ Soumeya Meriem	Juge d'instruction au tribunal de Blida	Droit Social	Liège	
07	BENAMAR Hind	Juge d'instruction au tribunal d'Arzeu - Oran	Droit Social	Liège	
08	HADDOUD Mohamed	Président de chambre à la cour de Setif	Droit Social	Liège	
09	CHERIFI Farid	Juge d'instruction au tribunal d'El Harach	Droit Social	Liège	
10	BOUCEKKINE Salihia	Juge d'instruction au tribunal de Bouira	Droit Economique	ULB	Diplôme non obtenu
11	BOUBRIT Malika	Juge d'instruction au tribunal d'Hussein dey	Droit Economique	ULB	
12	HACHANI Zahia	Conseillère à la cour de Bouira	Droit économique	ULB	
13	KHEFFACHE Omar	Président du tribunal de Saïda	Droit économique	ULB	
14	BENAIMED Abdelmalek	Conseiller à la cour de Tiarét	Droit économique	ULB	
15	ABABSA Bouzid	Conseiller à la cour de Constantine	Droit économique	ULB	

FORMATIONS DE COURTE DUREE

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME DE FORMATION	DUREE	Observations
01	OUATATI Samir	Conseiller au tribunal de Sétif			
02	NACHEF Houria	Juge au tribunal d'Alger			
03	AMIRAT Khelifa	Procureur de la république au tribunal de Béjaia			
04	CHADJAA Saadia	Juge d'instruction au tribunal de Tipaza			
05	FACIH Ammar	Conseiller à la cour de Jijel			
06	EL MESTARI Ahmed	Conseiller à la cour de Saïda			
07	LAZREG Bachir				A démissionné
08	MAMMARI Mohamed	Procureur de la république au tribunal de Bejaia			
09	NAIT SIDI AHMED Daffar	PROCUREUR 0 TENES			
10	ZERAOULIA Samir	Juge d'instruction au tribunal de Biskra			
			- le parquet - le tribunal pénal international - les informations financières - la police scientifique - les officiers judiciaires - l'organisation judiciaire belge	08 semaines de formation du 16/09/05 au 28/10/05	

FORMATION DES GREFFIERS

N°	NOM / PRENOM	THEME DE FORMATION	DUREE	Observations
01	ACHOUICHE Tahar	Organisation des juridictions, Personnel judiciaire, logiciel et base de données	2 mois (du 17 janvier au 14 mars 2005)	
02	AIT YAHIA Wahiba			
03	BOUAOUNE Soraya			
04	BELARBI Samia			
05	BENKIRAT Abdellah			
06	BENSOUNA Belkacem			
07	CHAIB Ghenima			
08	CHETTAL Abderahman			
09	DEFFANE Benoumeur			
10	FELLAG Zohra			
11	MADI Malika			
12	HADDADEN Tahar			
13	MENASRIA Samia			
14	TOUBACHE Omar			

FORMATION DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME DE FORMATION	DUREE	OBSERVATIONS
01	BERNOU Kamel	Sous directeur à la direction générale de l'administration pénitentiaire – ministère de la justice	Les méthodes de gestion des établissements pénitentiaires et l'exécution des peines et mesures et gestion des dossiers des détenus	1 semaine (du 21 au 28 avril 2006)	07 sur les 08 cadres prévues ont suivi la formation, 1 cadre a démissionné juste avant le départ
02	BELAMARI Abdelhak	Directeur d'établissement			
03	BENCHADI Hakim	Directeur d'établissement			
04	CHAOUCHI Ahmed	Directeur d'établissement			
05	DJEMOUI Nouredine	Directeur d'établissement à Oran			
06	HADDADOU Abdelkeder	Directeur d'établissement			
07	KOUDA Hichem	Chef de bureau au ministère de la justice			

**FORMATIONS DE COURTE DUREE DES MAGISTRATS
ANNEE 2007 / 2008**

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME DE FORMATION	DUREE	OBSERVATIONS
01	CHEKHAB Mohcene	Procureur de la république à la cour de Batna	« le droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication »	Du 1 ^{er} au 22 octobre 2007	
02	AISSAOUI Med Djamil	Procureur de la république à la cour de Kherrata			
03	KESSAR Mohamed	Procureur de la république à la cour d'Hussein dey			
04	CHEKHOUM Mourad	Juge d'instruction au tribunal de Ghardaïa			
05	SARI Abdelkader	Juge d'instruction au tribunal de Sidi belabes			
06	ZEGOUARA Nassima	Conseiller à la cour d'Oran	« Arbitrage internationale en matière civile et commerciale »	Du 05 au 23 novembre 2007	
07	MESBAH Kamel	Président au tribunal d'elharach			
08	BOUZEBID Latifa	Conseiller à la cour de Blida			
09	KERAZ Hakima	Magistrat au tribunal de sétif			
10	DAALECH Abdelhakim	Président au tribunal d'Alger			
11	TRAIG Yamina	Juge au tribunal d'Oran			
12	BENDIB Belkacem	Président du tribunal d'El alma			
13	HEBBACHE Salah	Procureur de la république à la cour de Bir-mourad rais			
14	BELKHALFA Semaine	Procureur de la république à la cour de Sidi bel abes			
15	KHELOUA Ihab	Procureur général adjoint à la cour de Constantine			
16	AMRANI Kamel	Procureur de la république à la cour de Biskra			
17	HACHANI Roufia				
18	AISSAOUI Nasr eddine	Procureur à la cour de Tiaret			

19	HANACHI Mohamed Wahid	Procureur de la république à la cour de Sétif				
20	CHORFI Fatima	Sous Directrice de la législation au Ministère de la justice	« Techniques législatives »	Du 15 mai au 02 juin 2008		
21	LJHOUM Sami	Chef de bureau au Ministère de la justice – direction de la législation				
22	BOULAARES Mokhtar	Juge d'instruction au tribunal de Timimoune				
23	Mr. OUAMARA Hamid					
24	Mr. SAKER Mourad	Procureur de la république				
25	Mr. HADJ Mihoub Sidi Moussa Kam	Président de la section pénale du tribunal de Sidi Mhamed				
26	Mr. BOUCHACHI Rabah	Procureur de la république				
27	Mr. HOUICHER Mohamed	Procureur de la république adjoint				
28	Mr. BENOSMAN Chaïb	Procureur de la république adjoint	« les nouvelles technologies de l'information et de la communication » + « la signature électronique et le commerce électroniques »	Du 01 au 19 décembre 2008		Les 2 thèmes ont été fusionnés dans une seule formation
29	Mr. BENSLITANE Rachid	Conseiller à la chambre pénale de la cour de Ouargla				
30	Mr. ACHI Lahbib	Juge d'instruction au tribunal de Souk Ahras				
31	Mme TIGRINE Baya	Conseiller à la chambre pénale				
32	Mme ABED Chafia	Présidente de la chambre pénale à la cour d'Oran				
33	Mr. MIGHATI Mahdjoub	Conseiller à la chambre pénale de la cour de Constantine				
34	Mr. BRICSI Sid Ismet	Conseiller à la chambre pénale de la cour d'Oran				
35	Mme DJEBBARI Meriem	Conseiller à la chambre pénale de la cour d'Alger				

FORMATIONS DE COURTE DUREE DES MAGISTRATS
ANNEE 2009

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME DE FORMATION	DUREE	OBSERVATIONS
01	Mme AISSANI Nora	Magistrat	« Contentieux Maritime »	Du 16 janvier au 03 février 2009	
02	Mme BAYOU Souheila				
03	Mme KHODJA Farida				
04	Mme BELOUNIS Nawel				
05	Mme SOUALEM Aicha				
06	Mme SIDSEGHIR Houaria				
07	Mme BELLIL Aicha				
08	M DJAIDJAI Abdelmalek	Magistrat	« Justice des Mineurs »	Du 30 avril au 20 mai 2009	
09	Mr. SENDID Samir				
10	Mr. BOUCHIHA Said	Greffiers	"Gestion du Greffe"	Du 01 au 36 juin 2009	
11	Mr KHALDI Abdelouahab				
12	Mme Abdelaoui Hanane				
13	Mr. Beddiaf Nacer-Eddine				
14	Mr. DLLIL Ali				
15	Mr. MEKKI H'mida				

FORMATIONS DE COURTE DUREE DES MAGISTRATS
ANNEE 2010

N°	NOM / PRÉNOM	FONCTION	THEME DE FORMATION	DUREE	OBSERVATIONS
01	BENDIELLOUL Samir	Magistrat	« droit des technologies de l'information et de la communication »	Du 16 avril au 07 mai 2010	
02	MEROUANE Abdallah				
03	LOUCHANI Daouia				
04	BEHELAGHEM Med el amine				
05	BENGLIA Salah	Magistrat	« Contentieux bancaire »	Du 14 au 31 mai 2010	
06	SAIDANI Abdelhafid				
07	KADI Yahia				
08	ZENNANI Dahmane	Magistrat	"Commerce International"	Du 14 au 31 mai 2010	
09	AMRI Moussa				
10	BOAMRANE Fatiha				
11	CHAKHOUM Ramdane				
12	AZZOUG Lynda	Magistrats	"Droit de l'Environnement"	Du 17 au 27 septembre 2010	
13	BENBAKIR Moncef				
14	RILI Aicha				
15	FERTAS Halim				
16	DERRADJI djamel Eddine				
17	DEGHMOUN Leïla				

**LISTE DES Intervenants Belge
Et Séminaires en Algérie**

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME	DUREE
01	Paul THOMAS	Magistrat émérite relations Internationales, Service du président, SPF Justice Belge	Séminaire sur la protection des données personnelles et la déontologie et la responsabilité du magistrat	12 janvier 2006
02	Isabelle HAMER	Juriste au service de la politique criminelle du SPF Justice Belge et Gestionnaire de l'unité « Criminalité dans et contre l'Entreprise »	Séminaire sur la responsabilité pénale de la personne morale	16 au 18 septembre 2006
03	Paul JOSIANE	Expertes belge, Attachées au SPF Justice Belge	Séminaire sur l'entraide judiciaire en matière civil	27 et 28 et 29 janvier 2009
04	Borey Florence			
04	Erik VERBERT	Auditeur Adjoint au Conseil d'Etat	Séminaire sur l'entraide judiciaire en matière pénale	Du 02 au 04 février 2009
05	Roland DEBRUYNE	Avocat Général près de la cour d'appel de Bruxelles et porte parole du parquet général	Justice et presse	Du 09 au 10 novembre 2010

ANNEXE 6. Interventions des Bailleurs de fonds

Interventions d'autres bailleurs de fonds sur le même projet ou dans des projets contribuant à un même objectif spécifique.

Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Bailleurs de fonds intervenant dans le même projet	Principaux objectifs	Commentaires
Néant					
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Bailleurs de fonds contribuant à un même objectif spécifique	Principaux objectifs	Commentaires
Commission européenne	JUSTICE I (2004) « l'amélioration des capacités du système judiciaire algérien en termes d'organisation, de compétences, de transparence et de qualité de service.... »	19 million d'Euro		1. « Renforcement de l'organisation judiciaire » 2. « Formation des magistrats et des auxiliaires de justice » 3. « Modernisation des systèmes d'information »	Pour une durée de 4 années
	JUSTICE II (2008)	18,5 millions d'Euro		« Appui à la réforme pénitentiaire	Durée 2008/2012
PNUD		2,4 millions d'US \$		« Renforcement des capacités humaines et matérielles du secteur de la justice et sa modernisation »	

			<p>« Amélioration et renforcement de l'accès à l'information juridique et documentaire »</p>	
<p>France, Royaume unie, Espagne, les Etats Unies et Canada</p>			<p>« Amélioration des conditions de détention et de réinsertion des condamnés »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'expériences - Formation de magistrats et personnels judiciaires et pénitentiaires 	